

Dépenses d'élection

La proposition à l'étude prévoit un montant limité pour tous les candidats. Elle garantit que ces candidats pourront se faire payer par le public pour présenter leurs opinions même s'ils ne peuvent obtenir suffisamment de fonds eux-mêmes. On peut dire, je m'en rends compte, que tout candidat qui obtient 20 p. 100 du vote populaire doit être mis dans cette situation avantageuse, mais on peut également dire, je pense, qu'une personne qui ne peut attirer suffisamment de partisans pour lui permettre de présenter efficacement sa cause au public ne mérite pas de recevoir de l'argent des deniers publics.

J'ai également une petite réserve à formuler à l'égard du système de crédit fiscal, réserve que j'ai déjà communiquée. C'est, en fait, une question interne du parti et c'en est sans doute une que la loi ne peut contrôler. Ce qui me préoccupe, c'est que cela peut mener à une plus grande centralisation des partis. Si je comprends bien la proposition, au cours d'une campagne électorale, les contributions peuvent être versées à l'agent officiel d'un candidat et un reçu d'impôt valable pour que le donataire obtienne un crédit d'impôt, mais entre les élections, le seul organisme qui peut délivrer ces reçus est le parti national. Comme l'a dit mon honorable ami, il pourrait y avoir des autorisations au niveau des provinces, mais même là, cela crée une très grande centralisation. Le parti libéral est, en fait, une fédération d'associations régionales et provinciales.

● (1720)

Je crains un peu qu'à l'instar de l'autre disposition insérée l'an dernier dans la nouvelle loi électorale du Canada qui permet aux partis nationaux d'investir les candidats dans diverses régions, cette disposition soit une nouvelle poussée inopportune vers la centralisation à l'intérieur des partis. Je le répète, peut-être que cela ne peut entrer dans le cadre d'une loi, que c'est une question qui doit être réglée dans les statuts de chaque parti, mais on peut tout de même remarquer que c'est un des effets possibles de ce projet de loi.

Il y a également nombre de questions de moindre importance que mes collègues voudront sans doute voir préciser au comité. Je crois que les candidats accepteront volontiers qu'on leur permette de distribuer de petites cartes d'identité par exemple quand ils rendront visite à leurs électeurs ou quand ils seront sur la place publique, au début de la campagne. Bien entendu, le problème ne se pose plus durant les quatre dernières semaines de la campagne étant donné qu'on permet toutes sortes de publicité. Il devrait être précisé que durant la première partie de la campagne, les candidats pourront distribuer des cartes d'identité. C'est surtout important pour les nouveaux candidats qui ne sont pas connus du public et ils devraient savoir que la distribution d'une carte d'identité aux électeurs ne sera pas une infraction à la loi. Toute autre exigence serait une dure condition imposée à ceux qui veulent se faire connaître du public et l'informer de leur programme.

D'une façon générale, ce projet de loi constitue une nette avance de la démocratie politique législative au Canada; c'est, je crois, un encouragement à la démocratisation volontaire des partis politiques.

[M. MacGuigan.]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de participer à un débat où le député de York-Nord (M. Danson) qui, malheureusement, a quitté la Chambre, a pris la parole. J'allais dire qu'il me tardait d'entendre ses explications sur les sommes énormes qu'il a dépensées pendant la dernière campagne électorale. Si j'ai bien compris, cela se montait aux environs de \$60,000, ce qui est environ la somme qu'à eux quatre ont dépensé les candidats vainqueurs dans l'île de Vancouver. Cela me porte à croire qu'en plus de ses autres avantages, l'île de Vancouver a également fait une meilleure affaire sur le plan politique.

Le fait est qu'au Canada, nous avons eu jusqu'ici une histoire politique relativement sans tache. Je pense que le dernier scandale remonte aux environs de 1930. Cela a donné lieu à une enquête et j'ai toujours pensé qu'on a eu l'une des meilleures preuves de la moralité politique au Canada lorsque John Aird Junion, le président de la Société Beauharnois a déclaré dans son témoignage:

La gratitude est toujours considérée comme un facteur important lorsqu'on traite avec les gouvernements démocratiques.

Pour la deuxième fois cette semaine, nous étudions un bill relatif à notre processus électoral. Afin de ne pas sous-estimer l'importance de ces bills, rappelons-nous que c'est justement ce processus électoral qui constitue la caractéristique la plus importante de notre forme de gouvernement démocratique. Lorsque nous nous demandons si le vote de chaque Canadien devrait avoir le même poids au moyen de la représentation proportionnée à la population ou si nous examinons les diverses méthodes d'élection sur le plan de la responsabilité du choix à l'égard des diverses méthodes d'élection, nous devons nous rappeler qu'il s'agit de défendre les valeurs démocratiques fondamentales, car la démocratie consiste avant tout, comme on l'a souvent dit, à donner aux gens la possibilité de se débarrasser des canailles.

La campagne fait partie intégrante des élections et c'est sur cela que le bill porte. Tout d'abord, quel est le but de la campagne? Pour le candidat, la réponse est simple: son objectif est de se faire élire et il mène une campagne dans l'espoir de gagner des voix. Voyons toutefois quel est le but de la campagne du point de vue des électeurs pris individuellement ou collectivement. Pour eux, la campagne sert assurément à leur permettre de décider quels représentants et quel parti serviront le mieux les intérêts du pays ou de leur circonscription. Pour que cela se produise, les électeurs doivent être en mesure d'obtenir assez de renseignements pour pouvoir faire un choix rationnel fondé sur le programme actuel et le rendement passé des partis et des candidats. Les électeurs devraient surtout avoir les moyens de se renseigner sur n'importe quel candidat ou parti sérieux, et par «sérieux» j'entends celui qui offre une solution politique valable et qui peut trouver un appui important dans sa circonscription.

L'électorat devrait aussi avoir un autre droit, pour ce qui est du régime des campagnes électorales, c'est-à-dire que le régime ne devrait empêcher personne de se présenter comme candidat, si des électeurs veulent l'appuyer. Autrement dit, les compétences ne devraient pas être exclues de la campagne électorale simplement à cause des frais que cela nécessite. A mon avis, c'est là un des droits des électeurs, car, ce sont eux qui sont privés de la représentation qu'ils pourraient désirer.